

CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR ET DU PARENT RAPIDES DU CSR 2018



Équipes de compétition A et AA

LE PRINCIPE DE L'ESPRIT SPORTIF C'EST :

- D'abord et avant tout un code d'honneur à respecter.
- Observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à enfreindre délibérément un règlement.
- Respecter les officiels et les arbitres. La présence d'officiels et d'arbitres est essentielle à la tenue de toute compétition. L'arbitre a un rôle difficile et ingrat à jouer, il mérite entièrement le respect de tous.
- Accepter toutes les décisions de l'arbitre. Ne jamais mettre en doute sa compétence ou son intégrité.
- Reconnaître dignement l'adversaire dans la défaite.
- Accepter la victoire avec modestie et ne jamais ridiculiser l'adversaire.
- Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.
- Compter uniquement sur son talent et ses habiletés pour obtenir la victoire. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.
- Garder sa dignité en toute circonstance et démontrer que l'on a la maîtrise de soi. Refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur soi. Donner le bon exemple en tout temps.

OBLIGATIONS DU JOUEUR

Les entraînements : L'entraînement est l'élément le plus important dans le développement du joueur de soccer. Afin d'être prêt et disposé à jouer pour son équipe, un joueur se doit de participer aux entraînements. À cet effet, le joueur s'engage à :

- Dans la mesure où cela est possible, aviser à l'avance l'entraîneur en cas d'absence à l'entraînement.
- Être présent au terrain, prêt et disposé à s'entraîner, au moins 5 minutes avant le début de l'entraînement.
- Promouvoir et appliquer les valeurs fondamentales du Club : s'amuser, apprendre, se dépasser, et respecter.
- Être correctement vêtu pour l'entraînement (short, t-shirt, bas, protège-tibias, souliers de soccer, vêtements pour température plus froide) et muni d'une bouteille d'eau.
- Toujours arrivé aux entraînements et parties avec les couleurs du club.
- Une absence à un entraînement soit motivée ou non, celle-ci peut mener à une réduction du temps de jeu dans les matchs.

La préparation avant-match et les tournois : L'un des principaux objectifs d'une saison est la performance de l'équipe en situation de match. Il est primordial pour une équipe de bénéficier d'une bonne préparation d'avant-match. À cet effet, le joueur s'engage à:

- Aviser au moins 48 heures à l'avance l'entraîneur en cas d'absence à un match, afin que celui-ci puisse modifier son alignement et ses stratégies de match en conséquence.
- Être présent au terrain au moins 30 minutes avant le début du match.
- Promouvoir et appliquer les valeurs fondamentales du Club : s'amuser, apprendre, se dépasser, et respecter.
- Être correctement vêtu pour le match (short, t-shirt, bas, protège-tibias, souliers de soccer, vêtements pour température plus froide) et muni d'une bouteille d'eau.
- Être prêt et disposé à jouer le match. Bien s'alimenter au moins 4 heures avant la compétition et s'hydrater convenablement durant les 2 heures précédant l'épreuve. Les activités telles que la baignade et autres activités extérieures doivent être limitées lors des jours de match.
- Être prêt à respecter les consignes liées à l'échauffement, l'activation, le retour au calme après le match, le couvre-feu et une bonne alimentation avant et après la compétition.

Le temps de jeu lors des matchs est à la discrétion de l'entraîneur et dépend des facteurs suivants : effort, assiduité, performance à l'entraînement, état physique, discipline, attitude et selon certaines situations extraordinaires. Tout étant égal par ailleurs, le joueur a le droit de se voir offrir un temps de jeu équitable et des chances égales de se faire valoir. *

* Ne s'applique pas aux équipes U-14 AA Espoir, aux équipes de niveau AA en quête d'un accès à la LSEQ ainsi qu'aux équipes de niveau AAA.

Le comportement et l'attitude du joueur : La manière d'être et d'agir du joueur est déterminante et en dira long sur sa volonté réelle d'apprendre et de progresser au sein de l'équipe. À cet effet, le joueur s'engage à :

- Démontrer son respect, son appui et son appréciation envers les entraîneurs, les coéquipiers, l'adversaire, les arbitres, le Club et les installations.
- Promouvoir l'importance et la valeur de l'effort et de la performance plutôt que la victoire à tout prix.
- Arriver à l'entraînement prêt et disposé à apprendre et à travailler dans ce sens avec une attitude positive.
- Arriver au match prêt à fournir son effort maximal et à se dépasser.
- Penser en équipe, agir en équipe, former une équipe et jouer en équipe.
- Accepter les erreurs de mes coéquipiers, ne jamais critiquer ou ridiculiser un coéquipier.
- Ne pas critiquer le travail des entraîneurs.
- Soigner son langage (pas de propos vulgaires ou abusifs).
- Agir de façon responsable et avoir une bonne discipline personnelle.
- Rester assis sur le banc de son équipe lorsqu'il n'est pas assigné sur le terrain.
- Approfondir sa connaissance du jeu et de ses règlements.
- Se rappeler que lors du port de son survêtement, en dehors des activités de soccer, son comportement ne devra pas nuire à l'image et à la réputation du Club de soccer du Roussillon.

OBLIGATIONS DU PARENT (OU TUTEUR)

Comportement dans les estrades et sur les lignes de côté : Les parents des joueurs doivent adhérer aux règles suivantes lorsqu'ils assistent à un entraînement ou à un match. À cet effet, le parent s'engage à :

- Se souvenir qu'il s'agit d'un jeu pour les jeunes et non d'un jeu pour les adultes. Votre enfant joue pour son propre plaisir et non le vôtre. Ne mettez pas de pression inutile sur votre enfant. Laissez-le jouer!
- Promouvoir l'importance et la valeur de l'effort et de la performance plutôt que la victoire à tout prix. Placer le bien-être du joueur au-dessus du seul désir de gagner.
- Démontrer son respect, son appui et son appréciation envers les entraîneurs, l'adversaire, les arbitres, le Club et les installations. Entre autres, le parent doit traiter avec respect l'équipe adverse, les arbitres et les autres parents sans égard à leurs habiletés, sexe, race, langue, nationalité ou condition sociale.
- Éviter de soumettre son enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire au Code d'éthique.
- Encourager de façon positive l'équipe (son enfant et tous les autres).
- Soigner son langage (pas de propos vulgaire ou abusif).
- Ne pas donner d'instructions techniques, tactiques ou autres aux joueurs.
- Ne pas parler aux arbitres et ne pas critiquer leurs décisions.
- Ne pas critiquer les choix tactiques et le travail des entraîneurs.
- Approfondir sa connaissance du jeu et de ses règlements.

RÉUNIONS DE L'ÉQUIPE OU DU CLUB

Les joueurs et les parents des joueurs doivent participer aux réunions de l'équipe qui se tiendront à la demande l'entraîneur ou du Club.

PLAINTES

Le Club de soccer du Roussillon a une politique en ce qui a trait aux plaintes justifiées. Le problème doit être identifié et réglé le plus rapidement possible. Toute plainte devrait être acheminée vers les personnes suivantes et dans l'ordre suivant :

	<i>Plainte concernant l'entraîneur</i>	<i>Plainte d'ordre administratif ou autre</i>
1	L'entraîneur de l'équipe	Le gérant de l'équipe
2	Le Directeur technique du Club	Le Vice-président compétitif du Club
3	Le Vice-président compétitif du Club	Le Comité exécutif du Club

Les noms et les coordonnées de ces personnes peuvent être obtenus auprès de l'adjointe administrative du club ou par l'entremise de notre site Web <http://www.soccercsr.ca>.

Prenez note que si vous voulez discuter avec un entraîneur, il est préférable de le faire en personne à un moment convenant aux deux parties. Cette discussion ne doit pas se tenir avant, pendant ou immédiatement après un match.

SANCTIONS

Certaines situations peuvent obliger l'entraîneur à sanctionner un joueur ou un parent. Dans un premier temps la mesure disciplinaire à prendre (dépendamment de la sévérité de la faute commise) est un avertissement verbal. Pour les manquements subséquents ou dans le cas d'une faute plus grave (ex.: abus de type physique, sexuel ou racial, consommation ou possession de substances non-permises, enfreindre de façon répétée les lois du jeu), des sanctions plus sévères seront déterminées avec la direction technique et le vice-président compétitif du Club.

Sanctions pour le joueur:

- Avertissement verbal
- Réduction du temps de jeu
- Suspension temporaire
- Expulsion de l'équipe
- Avertissement verbal par l'entraîneur
- Avis par écrit par le Comité exécutif du Club
- Interdiction au parent/tuteur visé d'assister aux matchs et aux entraînements
- Expulsion du joueur de l'équipe

Sanctions pour le parent/tuteur :

- Avertissement verbal par le vice-président compétitif du Club
- Avis par écrit par le Comité exécutif du Club
- Interdiction au parent/tuteur visé d'assister aux matchs et aux entraînements

CONTRAT

Nous confirmons avoir lu et compris le présent Code d'éthique du joueur et du parent et nous acceptons toutes les règles qui y sont écrites. Nous sommes conscients des sanctions qui peuvent résulter de tout manquement à ces règles. Aussi, nous consentons à l'utilisation par le Club de soccer du Roussillon et ses représentants de toute photographie du joueur, des parents ou des tuteurs sur tout site web, dans toute publicité, dans tout journal et dans tout autre document lié à l'une ou plusieurs des activités du Club.

Nom du parent ou tuteur

Signature du parent ou tuteur

Nom du parent ou tuteur

Signature du parent ou tuteur

Nom du joueur

Signature du joueur

Équipe

Date

Le présent code d'éthique doit être signé par tous les joueurs de classe A et AA du Club de soccer du Roussillon, de même que par leurs parents. La signature des deux parents est requise.